

Extract of Fédération Nationale de la Libre Pensée

<http://old.fnlp.fr/spip.php?article380>

COMMUNIQUE DE PRESSE

Pour la réhabilitation des Fusillés pour l'exemple !

- edito, la Une -



Copyright © Fédération Nationale de la Libre Pensée - Tous droits réservés

Le journal **Le Monde** du mercredi 8 juillet nous informe que l'Allemagne s'apprête à réhabiliter les « *traîtres à la guerre* », c'est-à-dire les soldats sous uniforme de la Wehrmacht qui ont été surpris par la police militaire et/ou la Gestapo pendant la deuxième guerre mondiale à avoir osé faire preuve d'humanité vis-à-vis de celles et ceux que le régime nazi considérait comme des gens de race inférieure, voire, dans le cas des juifs, russes, roms etc. comme des sous-hommes.

Il a pu s'agir aussi de soldats allemands ayant échappé aux mesures de déportation prises dès l'origine du pouvoir hitlérien à l'encontre de leurs semblables et qui ont pu, de l'intérieur de l'armée, se manifester, quelque peu pour les uns, plus significativement pour quelques autres, en tant qu'opposants politiques, socialistes, communistes, trotskystes, anarchistes etc. On sait par exemple que bravant la terreur national-socialiste, des soldats allemands, à Brest, opérèrent leur jonction avec des militants de la IVème Internationale et réussirent à publier quelques numéros d'un journal internationaliste *Arbeiter und Soldat*. Dénoncés par un indicateur glissé dans leurs rangs, ils furent immédiatement fusillés.

Ce que le gouvernement allemand s'apprête à faire pour ces hommes héroïques qui osèrent résister au coeur du plus terrifiant système politique et de la plus terrifiante machine de guerre exterminatrice que l'humanité ait connus, ne serait-il pas à faire d'urgence dans notre pays pour les « **fusillés pour l'exemple** » de la guerre de 1914-1918 ?

Il ne s'agit certes pas de comparer les mérites des uns et des autres. Ce serait à la fois absurde, indécent et outrecuidant. Mais n'est-on pas en droit de s'interroger ? Depuis maintenant 5 ans, les fusillés pour l'exemple britanniques de la guerre de 1914-1918 ont été réhabilités (sous la forme d'un « *pardonn* » général). Aujourd'hui l'Allemagne s'apprête à réhabiliter les « *traîtres à la guerre* ».

Que fait le président de la République française ? Qu'attend-il pour prononcer un mot, un seul, qui est attendu par l'immense majorité du peuple français, car, par delà les clivages des convictions politiques ou philosophiques, il correspond à des aspirations pacifistes quasi unanimes ? Quel est ce mot que le Président de la République doit prononcer ?

C'est : réhabilitation !

Oui, il est temps, plus que temps, qu'aux promesses et aux propos de bienveillance sans lendemain succède une parole forte mettant un terme définitif à un contentieux judiciaire de près d'un siècle. Il appartient au Président de la République française de le faire. Il en a le pouvoir.

La Libre Pensée n'a qu'un voeu, c'est qu'en ce domaine de mémoire et de justice tout à la fois, il exerce ce pouvoir pleinement. Qu'il prononce enfin la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de 1914-1918.

Paris, le 9 juillet 2009

FEDERATION NATIONALE DE LA LIBRE PENSEE
10/12 rue des Fossés-Saint-Jacques 75005 PARIS